

timité et à la crédibilité du processus multilatéral de désarmement et que nous devrions donc adopter une perspective plus positive à son égard.

Monsieur le Président, je suis frappé par le fait que les succès auxquels nous commençons à assister relativement aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement entre les États-Unis et l'URSS, ainsi que les succès qui pourraient bien survenir au cours de la prochaine année dans le cadre des discussions multilatérales de Vienne sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, nous encouragent à poursuivre nos travaux ici à Genève et nous rappellent que le monde pourrait en conséquence se tourner davantage vers la

Conférence sur le désarmement. Nous avons d'ailleurs déjà attiré les regards au cours de la dernière année relativement aux événements touchant l'utilisation d'armes chimiques. Comme la communauté internationale s'inquiète de plus en plus de l'accumulation d'armements dans de nombreuses régions du monde, de l'utilisation potentielle de nouveaux types d'armes, des nouvelles zones de déploiement (notamment l'espace extra-atmosphérique) et de l'utilisation d'armes que nous espérons depuis longtemps ne jamais voir utiliser de nouveau, on nous posera des questions très pertinentes et on nous demandera quels résultats nous avons à offrir. Ce moment viendra peut-être plus rapidement que nous le croyons.

Nous devons toutefois protéger le processus multilatéral de contrôle des armements et de désarmement contre les demandes excessives, en n'oubliant pas ce vieil adage selon lequel le mieux est souvent l'ennemi du bien. Nous ne pouvons nous attendre à ce que les négociations sur le contrôle des armements permettent de régler tous les problèmes ou d'aplanir les divergences politiques actuelles. Monsieur le Président, travaillons assidûment à réconcilier suffisamment nos différences pour que la Conférence sur le désarmement puisse atteindre un objectif en principe réalisable : le maintien et l'augmentation de la crédibilité du processus multilatéral de désarmement. Nous ne pouvons nous permettre de perdre une telle crédibilité. » □

Déclaration canadienne à la Conférence sur le désarmement

Voici le texte du discours de l'ambassadeur de Montigny Marchand devant la Conférence sur le désarmement, à Genève, le 7 mars 1989.

« Monsieur le Président,

Dans ma première intervention en séance plénière de la présente session, j'aimerais tout d'abord souligner que le Canada partage l'évaluation généralement optimiste de la situation établie par la plupart des orateurs qui m'ont précédé, à savoir que cette session se tient à un moment particulièrement propice où des perspectives nouvelles et encourageantes semblent s'ouvrir aux relations internationales, y compris dans le domaine du désarmement. Je voudrais d'abord rappeler le climat dans l'ensemble positif dans lequel s'est déroulé la 3^e Session extraordinaire consacrée au désarmement (SSOD III), même si celle-ci a pris fin sans qu'on ait pu s'entendre sur un document de fond. Ce climat favorable s'est encore mieux fait sentir, au cours de la 43^e Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), à la Première commission que le Canada a eu l'honneur de présider. Lorsque le représentant de l'URSS a pris la parole au nom du groupe des États socialistes, le 30 novembre, à la réunion finale de la Commission, je pense qu'il a exprimé notre impression commune en notant que les travaux de la Commission avaient été facilités d'une manière sans précédent par l'existence d'un climat politique international positif. Le nombre de résolutions et de décisions adoptées a été supérieur à celui de la 42^e AGNU,

et il en fut de même des résolutions de consensus. L'autre grand événement a été, bien entendu, la tenue à Paris, en janvier, d'une Conférence consacrée au Protocole de Genève de 1925, dont la Déclaration finale nous a été officiellement présentée le 7 février par le ministre français des Affaires étrangères, Son Excellence Roland Dumas. Fait de toute première importance, la Réunion de suivi de la CSCE a connu une heureuse conclusion le mois dernier à Vienne. En particulier, elle a abouti à la grande décision d'entamer deux nouvelles négociations relatives aux forces conventionnelles en Europe. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous commencions les travaux de cette session avec le ferme espoir d'accomplir de nouveaux progrès.

Cela dit, nous ne devons pas nous laisser aller à un sentiment d'euphorie tel qu'il nous fasse oublier les problèmes très difficiles auxquels nous restons confrontés pour chacune des huit questions de fond inscrites à notre ordre du jour. L'an dernier, soit le 10 mars, prenant pour la première fois la parole en assemblée plénière, j'ai insisté sur l'importance fondamentale attachée par le Canada à un élément qui doit caractériser aussi bien le processus bilatéral que nos travaux multilatéraux, c'est-à-dire une vérification effective fondée sur des mécanismes de mise en œuvre convenus et efficaces. J'ai en outre émis l'opinion que des dispositions précises et souvent « indiscrètes » de vérification doivent constituer un élément nécessaire et capital des accords de contrôle des

armements et de désarmement si l'on veut qu'ils soient politiquement viables et que leur respect puisse inspirer confiance. Le gouvernement canadien est toujours de cet avis, lequel j'espère est partagé par l'ensemble d'entre nous. Si tel est le cas, nous devons aussi reconnaître, notamment dans le contexte des travaux qui se poursuivent en vue d'une Convention sur les armes chimiques, la nécessité d'intensifier nos efforts pour régler les problèmes pendants, de façon à définir des mesures de vérification à la fois pratiques et efficaces.

Monsieur le Président, j'exposerai dans quelques instants de manière plus détaillée certaines de nos préoccupations relatives aux armes chimiques, à l'espace extra-atmosphérique et à un traité sur l'interdiction des essais nucléaires; auparavant, je voudrais appuyer notre collègue l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. Von Stulpnagel, qui nous a invités le 16 février à étudier la possibilité de concentrer un peu plus nos efforts sur les domaines où nous avons les meilleures chances de réaliser de réels progrès. Je suis bien entendu conscient que chacun des points à notre programme a son importance intrinsèque. De plus, il n'en est aucun qui ne recueille l'appui particulier de quelques-uns au moins des pays qui prennent part à nos travaux. Néanmoins, que cela tienne au sujet lui-même ou à la position de certains pays, selon le cas, tous ces points ne se prêtent pas également pour le moment à des négociations productives. Peut-être serait-il donc préférable que nous consacrons